

Le “Juros sobre Capital Próprio”

Un instrument fiscalement unique et systématiquement avantageux pour les groupes franco-brésiliens.

Par : Arnaud BLEUEZ – BPC Partners

Le mécanisme brésilien des Juros sobre Capital Próprio (« JCP ») – ou “intérêts sur les capitaux propres” – est une particularité fiscale unique au monde, introduite par la loi brésilienne en 1995. Il permet à une société brésilienne de rémunérer ses actionnaires tout en déduisant cette rémunération de son résultat imposable, ce qui en fait un outil d’optimisation fiscal simple et efficace.

Le JCP est possible pour toutes les sociétés brésiliennes imposées sur leur bénéfice réel (Lucro Real). Sa mise en œuvre est simple :

- La société doit disposer de capitaux propres positifs.
- Le montant maximum déductible est calculé sur la base du patrimoine net multiplié par le taux de référence TJLP (taux d’intérêt à long terme officiel du Brésil).
- Le JCP peut être déclaré et payé à tout moment de l’exercice.

L’article 11 (INTÉRÊTS) de la Convention fiscale France-Brésil indique : « le terme “intérêts” désigne [...] les créances de toute nature, ainsi que tous autres produits assimilés aux revenus de sommes prêtées par la législation fiscale de l’État d’où proviennent les revenus. ». Comme le droit brésilien qualifie les JCP de « intérêts sur le capital propre », ils entrent, côté français, dans la catégorie “intérêts” de la convention (art. 11). Par conséquent, les intérêts provenant du Brésil et payés à un résident de France sont imposables en France ; le Brésil peut aussi les imposer, mais dans la limite de 15 % du montant brut. Pour éviter la double imposition : les revenus de source brésilienne (dividendes, intérêts, redevances) doivent être compris pour leur montant brut dans l’assiette française, puis imputation de l’impôt brésilien prélevé à la source selon l’art. 22. Le groupe français devra déclarer le montant brut des JCP en France (avant retenue brésilienne) et pourra imputer la retenue à la source brésilienne contre l’impôt français dû (impôt sur le revenu ou IS).

En pratique, 100% des filiales françaises bénéficiaires au Brésil ont intérêt à l’appliquer : plus les capitaux propres sont élevés, plus le montant du JCP – et donc la déduction fiscale – sera significatif. Le principe est doublement avantageux. Pour la filiale brésilienne : le JCP vient réduire la base imposable, donc l’impôt sur les bénéfices (taux combiné IRPJ + CSLL = 34 %). Pour la maison mère française : la somme reçue subit seulement au Brésil une retenue à la source de 15 %, mais celle-ci est créditable en France selon la convention fiscale franco-brésilienne. L’économie consolidée pour le groupe correspond à la différence entre les deux taux d’IS : 34 % – 25 % = 9 % d’économie nette.

Exemple chiffré : Comparons deux situations pour une filiale brésilienne disposant de 1,000,000 € de capitaux propres et réalisant 200,000 € de bénéfice avant impôt :

Le “Juros sobre Capital Próprio”

Un instrument fiscalement unique et systématiquement avantageux pour les groupes franco-brésiliens.

CAPITAUX PROPRES de 1M Euros SANS JCP			CAPITAUX PROPRES de 1M Euros AVEC JCP 5%		
F R A N C E	Produits d'intérêts reçus du BR	0	F R A N C E	Produits d'intérêts reçus BR: 5% * 1M	50
	Retenue à la source (15%)	0		Retenue à la source (15% * 50)	-7,5
	Net reçu par le siège FR	0		Net reçu par le siège FR	42,5
				IS France (25% * 50)	-12,5
				Crédit d'impôt (= retenue à la source BR)	7,5
	Résultat net d'IS pour le siège	0		Résultat net d'IS pour le siège	37,5
B R É S I L	Profit avant impôt et intérêts	200	B R É S I L	Profit avant impôt et intérêts	200
	Charges d'intérêts	0		Charges d'intérêts (voir ci dessus)	50
	Profit avant IS	200		Profit avant IS	150
	IS (34%)	68		IS (34% * 150)	51
	Profit net d'IS au Brésil	132		Profit net d'IS au Brésil	99
F R + B R	Résultat net d'IS pour le siège	0	F R + B R	Résultat net d'IS pour le siège	37,5
	Profit net d'IS au Brésil	132		Profit net d'IS au Brésil	99
	PROFIT GROUPE	132		PROFIT GROUPE	136,5

(Excel disponible sur demande)

Ainsi, ce groupe franco-brésilien économise 4,500 EUR (nous évoquons plus haut une réduction d'impôts de 9%, ils sont ici : $9\% * 50,000 = 4,500$).

À noter : En 2025, un projet de réforme fiscale envisageait d'augmenter la retenue à la source sur les JCP de 15% à 20% à partir de janvier 2026. Mais cette mesure a finalement été abandonnée le 9 octobre 2025, confirmant le maintien du taux à 15 % et pérennisant le dispositif. Cette stabilité renforce la pertinence du JCP comme levier d'efficacité fiscale pour les groupes étrangers implantés au Brésil, notamment les filiales françaises soumises au régime du Lucro Real.

Le JCP reste un levier d'optimisation à 100 % gagnant pour les entreprises françaises présentes au Brésil, en particulier celles disposant de capitaux propres solides et soumises au Lucro Real. Ne pas l'appliquer revient à laisser sur la table un avantage fiscal certain. Dans un environnement où chaque point de marge compte, le JCP demeure un instrument fiscal à la fois unique, durable et stratégiquement rentable.